



COMMUNE DE LA
BARBEN

DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

République française
Liberté, égalité, fraternité

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

L'an deux mille vingt-six le neuf du mois d'avril à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de La Barben, légalement convoqués le 27 mars 2026, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis dans la salle « Espaces des Cedres » sous la présidence de Franck SANTOS, maire.

Les membres du conseil municipal élus ont été déclaré et installés dans leurs fonctions.

PRÉSENTS : Maryvonne GASCON, Xavier DAUMALIN, Colette MARTINET, Bernard JEAN, Michel GOURLIA, Noel THOMAS, Sabine BOUICHET, Dorian TORTEL, Frédérique EBOUNDA, Benoit CLADIDIER, Justine GRATTEPAIN, Jacques CAZAMEA et Cecile NACHAT

REPRÉSENTE : Sophie MATHIEU par Colette MARTINET

Président de séance : Franck SANTOS

Émargement signé par tous les conseillers présents

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Justine GRATTEPAIN

Heure d'ouverture du CM : 20h01

M. SANTOS a bien rappelé que tous les conseillers ont reçu la convocation

Ordre du Jour :

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 02 avril 2026 (art. L 2121-23 du CGCT).

Impôt direct-vote des taux 2026

Mise en application de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Vote du compte financier unique 2025 – budget principal commune de la barben

Budget communal -affectation des résultats

Budget primitif 2026

Désignation de la secrétaire de séance : Justine GRATTEPAIN

Approbation du PV concernant le conseil municipal du 02/04/2026 : signé par Justine GRATTEPAIN et Franck SANTOS

1. Objet Impôts directs – vote des taux 2026

M. Franck SANTOS rappelle les taux appliqués en 2025. Il est précisé que, conformément aux engagements pris lors de la campagne, aucune modification des taux n'est envisagée. Il présente les différents taux qui seront appliqués identiques à ceux de 2025.

Le fait que les taux communaux ne bougent pas. Il est toutefois précisé que nonobstant cette décision, les taux d'imposition peuvent néanmoins évoluer en fonction des décisions prises par les différents autres décideurs (État, métropole, département...).

Pour : 15 Contre :

Abstention :

Délibération votée à 20h09

2. Objet : vote du compte financier unique 2025 – budget primitif

Mme GASCON procède à la lecture du compte financier unique et annonce un résultat cumulé de 545 341,34 €.

M. CAZAMEA souligne que la CAF s'élève à 123 766 €. Il précise que celle-ci a diminué par rapport aux années précédentes, tout comme la trésorerie, qui s'établit à 230 488 € et apparaît également en baisse.

M. SANTOS répond que cette situation s'explique par les investissements réalisés : un montant de 600 000 € a été mobilisé, ce qui impacte la trésorerie. Il ajoute que, malgré cela, le solde cumulé reste positif et que « certaines communes ne présentent pas des résultats aussi favorables ».

M. SANTOS précise ensuite que la CAF n'est pas une donnée du tableau et nécessite un calcul complexe.

M. SANTOS interroge M. CAZAMEA sur l'utilité de la CAF. Celui-ci répond qu'elle sert « à financer des projets ».

M. SANTOS indique que la CAF permet de recourir à l'emprunt, notamment pour présenter une capacité de financement auprès des banques.

Questions de M. CAZAMEA :

- Concernant les restes à réaliser en recettes (490 000 €) :
Mme GASCON précise que ces sommes ne seront pas perçues sur cet exercice mais sur le suivant.
- Sur leur affectation en investissement :
M. SANTOS explique que les administrations exigent la transmission de factures. Le département et la région se réunissent 2 fois par an, et les subventions sont votées lors de ces commissions.
- Sur la sécurisation juridique de ces montants :
Mme GASCON répond que, dès lors qu'ils figurent dans le tableau, ils seront perçus. Ce sont des ressources assurées.

M. Franck SANTOS ne devant pas être présent lors du vote quitte la salle à 20h14.

Pour : 13 Contre :

Abstention : 2

Délibération votée à 20h20

3. Objet : mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

M. Franck SANTOS, procède à la lecture de la délibération et précise que si le seuil de 7,5 % est dépassé, une DM est alors nécessaire.

M. Cazamea demande si le CM est informé de son application.

Franck SANTOS répond que non, car il ne s'agit pas d'une décision du maire, mais d'une possibilité accordée au service comptable. En e et, tant que le seuil de 7,5 % n'est pas dépassé, il n'est pas obligatoire de passer par le conseil municipal.

Pour : 15 Contre :

Abstention :

Délibération votée à 20h27

4. Objet : budget communal – affectation des résultats

Franck Santos procède à la lecture et apporte les explications suivantes :

- Résultat de fonctionnement : il peut être affecté soit en totalité au fonctionnement, soit en partie à l'investissement. Cette année, il n'est pas nécessaire d'affecter d'excédent à l'investissement.
- Investissement : aucun besoin réel de financement, le solde étant nul (0 €).

Pour : 15 Contre:

Abstention :

Délibération votée à 20h30

5. Objet : budget primitif 2026 de la commune

Franck Santos procède à la lecture de la délibération.

M. Cazamea intervient : 3 documents ont été envoyés, et il rappelle qu'un délai de 12 jours est nécessaire pour en prendre connaissance, les documents ont été envoyés quelques heures avant le CM. Il demande que cela soit mentionné dans le procès-verbal.

Concernant la stratégie d'investissement adoptée pour 2026, Franck Santos précise plusieurs points importants :

- Aux Cèdres, une fuite au plafond nécessite des travaux. Le remplacement par des dalles classiques est prévu, permettant une économie par rapport aux matériaux initiaux (venant de Suède)
- Le règlement de la facture concernant l'ascenseur des Cèdres est également programmé.
- Pour le secteur du haut de la Touloubre : maîtrise d'œuvre, démarrage des travaux et réfection de la toiture. L'État impose que les travaux soient réalisés dans les deux ans suivant l'attribution de la subvention.

- Une partie de la route du Château est concernée par des travaux de sécurisation
- Une première tranche de travaux est prévue pour le chemin des Avens, incluant la rénovation de l'éclairage et enlèvement des poteaux
- Le remplacement d'une borne incendie endommagée est également prévu.
- D'autres opérations sont envisagées, notamment une part importante consacrée à la maîtrise d'œuvre pour l'église ainsi qu'un investissement dans la vidéoprotection (64 000 €))
- La commune a également dû solder une partie des frais concernant la réhabilitation de la mairie.

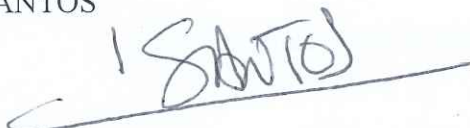
M. Cazamea s'interroge ensuite sur les recettes, estimées à environ 1,2 M€, et demande si la vente du terrain en face de la mairie a été prévue, ainsi que si celle-ci pourra effectivement aboutir. Franck Santos répond que cela reste à déterminer.

Pour : 15 Contre :

Abstention :

Délibération votée à 20h39

Pour validation de l'ordre du jour
Le Maire
Franck SANTOS



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40
Procès-verbal validé en séance du 05/06/2026

Secrétaire de séance
Justine GRATTEPAIN

